



Quoi de neuf à Houlbec-Cocherel ?



n°1 - Mai 2023



Le mot du Maire

« Bonjour à tous,

Nous voilà installés ! Nos commissions sont enfin au travail. Nous avons tenu à ce que le Vice-Président de chaque commission ne soit pas un Adjoint pour plus de cohésion au sein de l'équipe et surtout que les conseillers soient pleinement au cœur des décisions. La liste des commissions est consultable sur le site internet de la mairie.

Notre ligne de conduite suit toujours notre profession de foi, à savoir :

- Gagner la confiance des habitants
- Préserver le caractère rural de notre village
- Accompagner les associations et la vie culturelle
- Améliorer la sécurité routière et piétonne »

Serge Fontaine



Merci à...

Martine GAMBARD a laissé sa place à Guillaume SAUVE au sein du Conseil Municipal. Elle tenait à vous expliquer les raisons de son départ.

« Depuis 2015 je suis à l'origine de la création d'une école à programme français à Sfax en Tunisie (classes de la maternelle jusqu'au baccalauréat). Le succès de cette école nous a amenés à nous agrandir avec la construction d'un nouveau bâtiment devenu indispensable à son développement. Le rétroplanning a été modifié à plusieurs reprises et est maintenant incompatible avec mes fonctions de conseillère municipale. Etant sur place en Tunisie depuis début mars, il m'a donc semblé juste de laisser ma place aux personnes qui ont réellement travaillé à cette élection et qui peuvent, dès à présent et régulièrement, apporter leur savoir-faire et leur connaissance du village à la municipalité. Il est évident que j'apporte un soutien total à l'équipe de Serge Fontaine et que mon concours est acquis à la municipalité si je peux être de quelque utilité lors de mon retour. »

Martine Gambard



Quoi de neuf à Houlbec-Cocherel ?



Pensez à vous inscrire...

Vous partez bientôt en vacances ? Afin d'éviter les cambriolages, vous pouvez vous inscrire à "l'opération tranquillité vacances". Les services de police ou de gendarmerie se chargent alors de surveiller votre logement. Des patrouilles sont organisées pour passer aux abords de votre domicile. Vous serez prévenus en cas d'anomalies (dégradations, intrusion...).

Pour vous inscrire, vous pouvez utiliser le service en ligne sur www.service-public.fr ou vous rendre à la gendarmerie de Gaillon.



C'est l'affaire de tous...

À la suite d'une affaire que nous avons eue à traiter dernièrement, nous vous rappelons que nos amis les chiens peuvent aussi créer des désagréments au voisinage et aux passants : bruit occasionné par des aboiements constants, peur créée quand ils divaguent, éventuellement attaques d'autres chiens de promeneurs ! Alors bien sûr, vous adorez votre chien, il n'est pas méchant, et s'il aboie constamment c'est pour défendre sa maison. Mais sachez raison garder, et empêchez votre chien de devenir trop dérangeant. N'allons pas jusqu'à des conflits ou des actions judiciaires inutiles et désagréables pour tous, sachant que la nouvelle équipe municipale fera le nécessaire jusqu'au bout à chaque fois qu'une plainte sera exprimée en mairie ou auprès du référent de votre quartier.



N'oubliez pas les horaires autorisés...

Il est tentant de profiter de son dimanche après-midi pour passer la débroussailleuse ou pour réaliser des travaux de bricolage, mais ces activités génèrent du bruit et risquent de gêner vos voisins. Pour rappel les nuisances sonores pour faire des travaux non professionnels (bricolage, jardinage...) sont autorisés lors des horaires suivants. En semaine : de 9h à 12h et de 13h30 à 19h30. Le samedi : de 9h à 12h et de 15h à 19h. Les dimanches et jours fériés : de 10h à 12h.



A noter dans vos agendas...

Réservez votre 1er juillet afin de nettoyer la commune via un ramassage collectif des déchets environnants. Des infos complémentaires vous seront transmises courant juin.





Quoi de neuf à Houlbec-Cocherel ?



ANIMATION

Une subvention pour quelle association ?

Nous avons dû décider très rapidement la répartition des subventions des différentes associations. Certaines sont d'Houlbec-Cocherel, d'autres hors Houlbec-Cocherel mais concernées puisque des enfants du village bénéficient des structures. Ci-dessous la liste votée par le Conseil Municipal, qui représente un budget global de 10 000€.

Comité des fêtes	2 500 €	SPA Evreux	65 €
Amicale pongiste de Pacy-sur-Eure Ménilles	50 €	Karaté Pacy-sur-Eure	150 €
AVPHC	300 €	FAIE CFA Apprentissage Val de Reuil	75 €
Secours catholique Pacy-sur-Eure	150 €	MFR Alternances Vimoutiers	70 €
Banque alimentaire Evreux	150 €	Accord Eure Chorale Pacy-sur-Eure	50 €
ESVE Athlétisme	150 €	Ecole Houlbec Cocherel	5 000 €
Croix-Rouge Gaillon	150 €	L'art s'invite au verger	600 €
Missions locales Vernon	200 €	Gymnastique	100 €
Tennis	100 €	Marche	40 €
Judo	100 €		

COMMUNICATION

Notre 1ère commémoration du 8 mai 1945

Un grand merci à toutes les personnes qui se sont déplacées pour l'occasion, en particulier à Monsieur Hérouard, fidèle porte-drapeau depuis de longues années, à Mesdames Jamet et Percebois ainsi qu'à leurs élèves qui ont lu le poème «Liberté» de Paul Éluard. Un pot de l'amitié a réuni les participants à l'issue de la commémoration.



On a besoin de votre aide...

Pour dépenser moins tout en préservant l'environnement, vous pouvez opter pour la diffusion unique par mail de "Quoi de neuf à Houlbec-Cocherel ?". Il vous suffit de nous communiquer votre adresse mail à quideneuf.houlbec.cocherel@gmail.com ou via la boîte aux lettres de la mairie. Merci pour votre aide précieuse.



Et si on vous invitait aux commissions...

Nous pourrions inviter ceux qui le souhaitent à participer ponctuellement à une commission. Si des sujets vous tiennent particulièrement à cœur, merci de nous les proposer par mail à quideneuf.houlbec.cocherel@gmail.com ou via la boîte aux lettres de la mairie.





Quoi de neuf à Houlbec-Cocherel ?



Ne restez pas isolé, signalez-vous !

En prévision d'une situation de crise exceptionnelle (risques climatiques, épidémiologiques...), la commune, par l'intermédiaire du CCAS (Centre Communal d'Action Sociale), invite les personnes âgées et les personnes handicapées à se faire connaître afin de permettre une intervention ciblée des services sanitaires et sociaux en cas de déclenchement du plan d'alerte et d'urgence. Un registre nominatif est ouvert afin de recueillir les données des personnes vulnérables vivant à domicile et souhaitant bénéficier d'une aide. Cette inscription est une démarche volontaire et se fait au moyen de la fiche de renseignements téléchargeable sur le site ou disponible en mairie. Elle peut être remplie par le demandeur lui-même ou par une tierce personne. Elle a un caractère facultatif et les données sont confidentielles.

Pour les PHRV, Patients à Haut Risque Vital (si vous êtes sous respirateur artificiel ou si votre enfant est sous nutrition parentérale), vous bénéficiez d'un service d'information particulier en cas de coupure électrique programmée ou accidentelle. L'ARS (Agence Régionale de Santé) est responsable de l'inscription, du renouvellement, de la mise à jour des coordonnées ou de l'exclusion d'un usager sur la liste des PHRV. L'inscription est à l'initiative du patient (ou de son représentant légal). Il doit faire sa demande sur le site www.normandie.ars.sante.fr. Le dispositif est activé pour une durée d'un an, à l'issue de laquelle la demande doit être renouvelée selon les mêmes modalités.

Pourquoi des référents de quartiers ?

La nouvelle équipe municipale a exprimé sa volonté d'impliquer le plus grand nombre d'habitants au repérage des besoins et à la réflexion pour préserver le bien être dans notre village. L'objectif étant de vous faire participer aux décisions majeures par le biais de sondages et d'enquêtes, nous allons mettre en place des réunions de quartier périodiques avec des référents. Des référents seront vos interlocuteurs privilégiés pour faciliter les échanges, poser des questions ou si vous avez besoin d'une aide. La liste des référents par quartier est à consulter sur le site internet de la mairie.



Votre avis compte pour nous...

Une habitante étudie la possibilité d'installer un petit salon de coiffure dans la pièce communale libre, à côté de l'agence postale. Cette opportunité permettrait de dynamiser le village. C'est osé, mais elle y croit, et nous aussi. Et vous ?

-----Merci de découper le coupon afin de donner votre avis -----

Nom :

Prénom :

Quartier :

Etes-vous pour ou contre l'ouverture d'un salon de coiffure à Houlbec-Cocherel ?

Pour Contre



A retourner par mail à quoideneuf.houlbec.cocherel@gmail.com ou à déposer dans la boîte aux lettres de la mairie ou à donner à la postière ou à compléter sur Facebook